

La ville durable côté Sud : entre utopies et pratiques

Pascale METZGER

Géographe

Dominique COURET

Géographe

URBI*

La promotion d'un « modèle viable d'établissements humains » est un des objectifs annoncés au Sommet de Rio, dans le chapitre 7 de l'Agenda 21. Si le développement urbain, le rôle et la place des villes n'apparaissent pas en tant que tels, il y est demandé très clairement à tous les pays signataires de reconnaître « les incidences du développement urbain » et d'aborder « la question dans une optique intégrée... » pour la conception d'un développement durable. La ville apparaît en premier lieu en termes d'inquiétude, comme une menace pour la pérennité tout à la fois des ressources et des acquis du progrès technologique et économique.

* URBI, nom collectif désignant l'ensemble des membres de l'UR-IRD 029 Environnement urbain, en 2002 :

Atteya Sahar, Al Hussein Omar, Beyhum Nabil, Cambrézy Luc, Costa Barbosa Ignez, Couret Dominique, David Jean-Claude, Demoraes Florent, D'Ercole Robert, Elkadi Galila, Guitton Stéphanie, Lepage Michel, Mathieu De Andrade Marcia, Malverti Xavier, Metzger Pascale, Noweir Sawsan, Ouallet Anne, Picard Aleth, Portais Michel, Sierra Alexis, Steinberger Marilia, Tamru Bezuneshe, Winckell Alain.

En termes d'actions, l'Agenda 21 propose d'abord de fournir un logement aux pauvres, identifiés comme les acteurs principaux de la dégradation de l'environnement, principalement dans les pays en développement où ils sont les plus nombreux. Il faut construire des logements d'une part en milieu rural pour « réduire les répercussions du phénomène d'exode rural » et d'autre part dans les villes, « surtout dans les pays en développement ». Car la ville est l'espace majoritaire de vie dans le futur et le lieu privilégié d'expression « des symptômes de la crise mondiale de l'environnement et du développement ».

Cette position fait écho au fait que, dans la question environnementale au sens large, la ville est souvent en position d'accusée. La ville, et surtout la grande ville (métropoles, mégapoles et autres conurbations gigantesques), est responsable si ce n'est de tous les maux de la planète, tout au moins d'une grande partie d'entre eux. Elle concentre de grandes quantités de population, qui sont souvent accusées d'être à l'origine de nombreuses pollutions locales et globales, notamment de l'atmosphère et de l'eau. La densité de population autant que le nombre d'habitants sont quasiment toujours positionnés au passif de l'environnement et du développement durable. Les ensembles urbains sont le lieu de nombre d'activités économiques polluantes, notamment des activités industrielles. La ville est le lieu de tous les gaspillages, des congestions et autres embouteillages, de dépenses énergétiques inutiles et excessives. Le fonctionnement urbain dilapide les ressources naturelles, le développement urbain détruit les espaces agricoles. Bref, pour les environnementalistes et autres promoteurs du développement durable, la ville est un fléau...

Dix ans plus tard, alors que plus de 50 % de la population mondiale vit dans les villes, qu'en est-il de ce « modèle viable d'établissements humains » ? Comment la diffusion du nouveau paradigme du développement durable modifie-t-elle le contexte du développement urbain dans les pays du Sud ? Voit-on se dessiner dans les discours et dans les pratiques un modèle de « ville durable » ?

Du point de vue de la recherche scientifique, le panorama est plutôt décevant dans la mesure où la problématique environnementale reste l'apanage des sciences de la terre pour lesquelles la ville n'est pas un objet de recherche, bien que de nombreuses études

approchent la question environnementale urbaine sous différents angles. Très concrètement cependant, le développement durable est à l'origine de réelles mobilisations et de nouvelles politiques de gestion dans la ville, à partir d'une formalisation des idées, des procédures et des outils qui se réalise à l'échelle internationale, sous l'influence marquée des pays du Nord. Par ailleurs, les nouvelles politiques et pratiques urbaines dans les villes du Sud sont, d'une certaine façon, sous la double contrainte du développement économique libéral et de la protection de l'environnement planétaire. Or, l'analyse des actions à promouvoir dans le cadre du développement durable montre une incompatibilité certaine avec l'économie libérale. On peut donc légitimement se poser la question : dans quelle mesure le concept du développement durable modifie-t-il la donne du développement ? Faut-il se résoudre à considérer, à l'instar de S. Latouche, qu'il ne s'agit là que d'une nouvelle forme trouvée pour maintenir l'inégalité de situation si fondamentale à la survie du système économique libéral et concurrentiel au niveau planétaire ? Après le développement, le développement durable ne serait-il, tout compte fait, qu'un « autre nom pour la guerre économique » la « dernière née des mystifications conceptuelles » ? (LATOUCHE, 2001).

Faiblesses et richesses des approches urbaines dans la recherche sur l'environnement

Le paradigme de développement durable fait évoluer celui de développement en y introduisant un nouvel objet : l'environnement. En toute logique, si la ville est grandement responsable des « problèmes d'environnement » en même temps qu'elle est une clé majeure du développement, on ne peut pas penser le développement durable sans repenser le développement urbain. Pourtant, durant la décennie qui a suivi le Sommet de Rio, la recherche sur la ville et la question environnementale en milieu urbain est restée une préoccupation tout à fait mineure de la recherche scientifique sur

l'environnement (*Lettre des programmes interdisciplinaires de recherche du CNRS n° 17, 1998*). On peut globalement constater, d'une part, une certaine pauvreté de la recherche scientifique qui n'arrive pas à intégrer la « mixité sociale et naturelle » de la problématique environnementale, et, d'autre part, une réelle richesse des études sur les problèmes environnementaux en milieu urbain qui font évoluer l'analyse de la ville.

En effet, la recherche environnementale reste très largement investie et pilotée par les sciences de la nature, qui ne s'intéressent pas au milieu urbain. Parallèlement, la question du « modèle viable d'établissements humains » n'intéresse, directement ou indirectement, que très peu de recherches en sciences sociales. Alors que l'environnement naturel est très largement analysé et questionné grâce à une multiplicité d'incitations dans des programmes de recherche nationaux et internationaux, les questions posées par l'environnement urbain et par la ville dans l'environnement restent tout à fait marginales dans les problématiques et débats scientifiques. Les recherches qui se penchent sur ces questions en sont même encore à devoir justifier de leur intérêt. Aujourd'hui, il n'y a aucun organisme de recherche ou grand programme de visibilité internationale qui mette clairement la recherche sur l'environnement urbain au cœur de son activité.

L'investissement de la recherche dans la question environnementale reste largement fondée sur la dichotomie majeure et fondamentalement occidentale entre nature et société, et montre bien que la question environnementale est vue plus comme une problématique de la nature que comme une problématique de société.

Pourtant, l'émergence de la préoccupation environnementale en milieu urbain remonte au rapport Brundtland (1987). À côté des thèmes généraux abordés et considérés comme des « défis communs » tels que la sécurité alimentaire, les espèces, les écosystèmes et les choix énergétiques, on trouve des thèmes liés directement aux « défis urbains », notamment en ce qui concerne les équipements et services urbains (habitat, eau, égouts et transports). Le rapport conclut sur le fait que ces objets constituent des « ressources communes » qui sont liées d'une part au développement durable et d'autre part à l'économie internationale; elles appellent un « effort commun » pour leur gestion. On peut déjà anticiper que de façon contradictoire

par rapport à « l'effort commun pour leur gestion », la tendance est à la privatisation de ces « ressources communes ».

Les problèmes environnementaux en milieu urbain donnent lieu à de nombreuses recherches. Un premier ensemble explore le rapport entre ville et nature. D'une part, la ville est dans un environnement contraignant ; elle participe à sa structuration, utilise ses ressources (produits agricoles, nappe phréatique, capacité d'épuration du milieu pour l'assainissement). D'autre part, la nature est dans la ville : les arbres, les plantes, les animaux, les virus et les microbes, mais aussi l'homme. Dans ces approches, l'analyse est centrée sur le comportement, les densités, la reproduction et l'adaptation des populations animales et végétales en milieu urbain (oiseaux, blattes, etc.) (RIVAULT, 1992). L'analyse des différents rôles joués par les espaces verts et autres éléments « naturels » dans la ville constitue un deuxième aspect abordé (LEGRAND et RADUREAU, 1992). Une troisième catégorie de recherches rassemble l'hydrologie (BOUVIER, 1990), la pédologie et la climatologie en ville. Les objets centraux de ces recherches sont l'eau et le ruissellement, l'évolution des nappes, les sols urbains, la qualité de l'air. En général, ce type d'analyse met en évidence des « contraintes de site » ou des « perturbations » des éléments du milieu physique par la ville.

Un autre ensemble de recherches explore les facteurs de risques que constitue le milieu urbain pour la vie, la santé et les activités humaines. Dans la plupart des cas, les risques sont analysés tant sous l'angle physique ou physiologique que dans leurs composantes sociales et leurs implications politiques (CHALINE et DUBOIS-MAURY, 1994). Dans ces recherches, les études démographiques et épidémiologiques portant sur les conséquences des nuisances urbaines sur la santé des populations occupent une place majeure (LAPOIX, 1992). On trouve également des analyses de toute une multiplicité de risques : les risques biologiques, les risques physico-chimiques, la pollution de l'air et de l'eau (BOUVET, 1992) ; les risques technologiques (DOURLENS, 1988 ; LAVIGNE, 1988 ; BLANCHER, 1992) ; les risques morphoclimatiques (PELTRE, 1992) ; les risques naturels majeurs (D'ERCOLE, 1991) ; la violence et la sécurité en ville (*Les Annales de la recherche urbaines*, 1992). Les analyses sur les risques en milieu urbain ont ainsi développé ce qui constitue actuellement

des notions clés des problématiques urbaines et sociales en général, comme la vulnérabilité (D'ERCOLE, 1994) ou le principe de précaution (GODARD, 1996) et débouchent sur la question de l'articulation d'enjeux de différentes échelles.

Les études qui appréhendent l'environnement comme une nouvelle dimension de la gestion municipale, en termes de gestion proprement dite (services urbains, transports, planification urbaine) ou d'enjeux politico-économiques et sociaux, sont celles qui approchent le plus directement la question du développement durable en ville. Pour les gestionnaires de la ville, l'environnement urbain renvoie à un ensemble de secteurs d'interventions sur des éléments physiques de la ville qui posent problème en termes de production, préservation, évacuation ou circulation : eau, air, transport, espaces verts, etc. Sont traités dans ce cadre l'approvisionnement en eau, l'assainissement, le traitement des déchets urbains (DOURLENS et VIDAL-NAQUET, 1992 ; KNAEBEL *et al.*, 1986), la planification urbaine et l'usage du sol, les transports, la croissance urbaine ; les multiples enjeux politiques, économiques, sociaux et physiques de l'élaboration des politiques de gestion de la ville, les acteurs de cette gestion, la démocratisation des modes de gestion et le rôle des questions environnementales dans les politiques publiques (SACHS-JEANTET, 1992). Les angles d'analyse sont les modes de gestion des services, l'adaptation des techniques mises en œuvre, l'émergence de technologies dites alternatives et leurs conséquences environnementales, ainsi que les facteurs de réduction des risques pour les populations et les activités urbaines, les conditions de protection de la « nature » (espaces verts et paysages urbains), de moindre pression sur le site et de viabilité dans le temps du développement urbain. L'objet central est ici le cadre de vie urbain, son aménagement et son adaptation à la société qu'il héberge. L'analyse est centrée sur le rapport homme-ville. L'homme est considéré comme un individu social qui participe à la structuration de son environnement par des activités concrètes de production de la ville mais aussi par l'organisation politique de la société dont il fait partie et par la représentation qu'il se fait de son cadre de vie.

Sur ces thèmes, les apports des études opérationnelles sont particulièrement importants. Ces approches impliquent donc tout autant les sciences de l'ingénieur que les sciences sociales dans leur ensemble.

Des actions innovantes et la mobilisation d'acteurs de la ville autour du développement durable et de la ville durable

La mobilisation des acteurs à l'échelle des villes et sur la question urbaine est un des mouvements importants qui ont accompagné la réflexion sur le développement durable. Dès 1990, les Nations unies mettent en place l'ICLEI (International Council for Local and Environmental Initiatives). Cette association a pour but de créer des réseaux de villes sensibilisées aux questions de l'environnement et du développement durable. À la même époque, l'OCDE lance les premières réflexions sur la ville et l'environnement urbain, suivies d'un colloque sur les villes du XXI^e siècle. La Commission européenne publie le *Livre Vert sur l'environnement urbain*, acté par le Conseil des ministres de l'Environnement en 1991. L'objectif est de réfléchir tout à la fois sur l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain et sur les mesures locales susceptibles de contribuer à la résolution des problèmes globaux d'environnement, en particulier l'effet de serre et les pluies acides. Ce *Livre Vert* fait figure de manifeste, car il critique l'approche fonctionnaliste, responsable notamment de l'étalement de la ville. Comme pour l'OCDE, cette publication est accompagnée de la constitution d'un groupe d'experts sur l'environnement urbain.

Un programme spécifique sur la ville écologique est ouvert en 1993 pour la préparation du Sommet d'Istanbul de 1996, Habitat II. Ce sommet a réuni des acteurs de la ville du monde entier autour des problèmes liés aux établissements humains et à l'habitat. Plusieurs conférences préparatoires ont eu lieu, réunissant des collectivités urbaines et/ou des groupements de villes, et se sont accompagnées de la création de nouvelles associations sur le thème du développement durable. La Conférence Habitat II a consacré la ville comme acteur majeur du développement durable (Voynet, *in* SAUVEZ, 2001).

Pour garantir un développement durable sur la Terre, l'Agenda 21 reconnaît aux collectivités locales un rôle opératoire essentiel. Les États signataires s'engagent à ce que leurs collectivités locales adoptent un « Agenda 21 local ». Suite à la réunion, parallèle au

Sommet de Rio, de quatre associations internationales de villes à Curitiba (Brésil), 300 maires et associations signent « l'engagement de Curitiba » pour une ville viable et la mise en place d'Agendas 21 locaux. Dans la même optique, la réunion d'Aalborg (Danemark), organisée en 1994 sous l'égide de la Commission européenne, rédige une « Charte des villes européennes pour un développement durable ». La mise en place d'Agendas 21 locaux est également posée. À l'initiative la Commission européenne, une « campagne des villes européennes pour un développement durable » est lancée pour soutenir les collectivités locales désireuses de promouvoir un processus de développement durable. Parmi les animateurs, on retrouve l'ICLEI, des associations internationales de villes et l'OMS. Le modèle des Agendas 21 locaux promu et diffusé par l'ICLEI est ainsi devenu le principal mode opératoire de la mobilisation des acteurs urbains, de leur implication dans l'expérimentation de stratégies adaptées au cas de leur ville et de l'échange d'expériences, notamment entre villes du Nord et villes du Sud.

La ville durable ou le développement durable en ville sont ainsi à l'origine d'une multitude d'initiatives locales, faisant intervenir de nouveaux acteurs, recherchant la participation de la population et l'amélioration du cadre de vie urbain, tout en essayant de préserver l'environnement global. La ville est ainsi peu à peu identifiée comme un lieu de développement et d'expérimentation de « bonnes pratiques » du développement durable.

Le concept de ville durable émerge en même temps que celui de « développement durable ». Il est formalisé au cours des sommets de Rio de 1992 et d'Istanbul en 1996, puis repris par les multiples initiatives qui leur succèdent. Promu par les instances internationales, il est relayé par les États à travers leur ministère de l'Environnement et repris par les collectivités locales. La ville durable est donc d'abord un concept introduit, véhiculé et utilisé par le politique. Il a ensuite été repris et exploré par les sciences de la ville comme un nouvel objet qui renouvelle les modèles opératoires utilisés dans la gestion et l'aménagement urbains. L'introduction de la notion de ville durable a ainsi généré de nouvelles formalisations de l'action sur et dans la ville, notamment à partir d'études de cas situés dans les pays industrialisés.

Ainsi, la ville durable est « compacte et fonctionnellement mixte, celle qui offre une qualité et une diversité de vie » (BEAUCIRE, 1994).

L'acception la plus opérationnelle du développement durable appliqué à la ville pourrait bien coïncider avec la notion de « ville recyclable » (Lusson, cité par GRAS, 1995), c'est-à-dire une ville capable de se renouveler pour garantir l'avenir des collectivités qui ne pourront plus tabler sur des investissements publics aussi lourds que dans le passé. Pour résumer, « la ville durable est une ville compacte, citoyenne, solidaire, écogérée autour d'outils tels que les PDU (Plans de déplacement urbain), les chartes pour l'environnement, les Agendas 21 locaux, les programmes d'action pour un XXI^e siècle placé sous le signe du développement durable » (BARNIER et TUCOULET, 1999).

Les gestionnaires promeuvent des actions sectorielles parfois spectaculaires de verdissement urbain ou de mise en place des plans de déplacements urbains sous le label de « ville durable ». L'amélioration du cadre de vie, la protection de l'environnement, l'adoption des chartes pour l'environnement, voire des Agendas 21 locaux, sont autant d'actions que les collectivités locales adoptent et adaptent à leur système de fonctionnement. Le *new urbanism* américain (SEUTEVILLE, 1999), qui prône une mixité réelle des fonctions urbaines, est récupéré par des promoteurs qui l'utilisent dans une version revisitée comme argument de vente pour l'automobile. La « ville durable » se matérialise comme un territoire vitrine : verte, historique, écogérée, connectée et participative (pourrait-on parler de « la nouvelle ville » à l'instar de « la nouvelle économie » ?).

Dans les pays du Nord, la ville durable est déclinée par les acteurs urbains en termes de ville compacte – on fustige le gaspillage d'espace, d'énergie, de temps, d'investissements que la ville étendue ou éclatée entraîne – ; de ville mixte – on prône la fin du « zoning » de la ville fonctionnelle dispenseuse et ségréguée – ; de ville recyclable – on utilise de façon rationnelle son espace en le recyclant et en étant économe en moyens – ; de ville citoyenne – la ville participative, de démocratie locale et qui remplace la logique de guichet par celle de projet partagé par tous. Ces déclinaisons de la ville durable connaissent dans leurs applications des adaptations sectorielles, voire des contradictions. On constate par exemple dans de nombreuses collectivités urbaines ou groupements d'agglomération en France qu'elles ont surtout été utiles pour organiser une transversalité entre les services sectoriels et

recomposer autrement les compétences. C'est principalement dans ce créneau que l'on trouve les expériences qualifiées de « bonnes pratiques ». Mais qu'en est-il des villes du Sud ?

Au Sud : l'insoutenable pratique de la ville durable ?

Bien que les instances internationales s'en défendent et affichent la volonté de faire émerger une concertation ascendante, la mobilisation autour de la ville durable organise la prise de conscience par le haut, en même temps qu'elle fournit aux organismes internationaux les moyens de construire de nouveaux cadres d'action. On demande aux États de s'engager à donner aux villes les moyens de se lancer dans des expériences de politiques et de gestions innovantes. Cette promotion des collectivités locales pose la question des objectifs sous-jacents propres aux organismes internationaux dans la constitution de ces nouveaux cadres d'action. Lorsqu'elle signifie la promotion des acteurs non gouvernementaux du développement (acteurs privés, ONG, associations, etc.), on peut se demander s'il n'y a pas là une stratégie d'affaiblissement du pouvoir des États, notamment dans les pays du Sud, où ONG et associations locales dépendent souvent d'acteurs internationaux issus des pays du Nord...

La concentration des problèmes en milieu urbain est considérée comme l'une des préoccupations majeures des pays en voie de développement incapables d'assurer les équipements nécessaires aux métropoles en croissance rapide. En conséquence, depuis plusieurs décennies, dans le cadre de l'aide au développement, les grandes instances internationales travaillent dans les métropoles des PED sur l'amélioration de l'habitat, de l'assainissement, de l'approvisionnement en eau et des transports. Par exemple, dans de nombreuses capitales africaines, les réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont traditionnellement financés par des prêts de la Banque mondiale. Généralement, il s'agit de grands réseaux coûteux et centralisés, qui, dans un cadre de croissance

rapide de l'espace urbain, génèrent une forte ségrégation socio-spatiale, la ville centrale équipée s'opposant aux périphéries populaires sous-équipées. On identifie aujourd'hui très clairement le résultat paradoxal de cette politique d'équipement, qui aboutit à fortement subventionner les populations aisées, et à faire payer au prix fort l'accès à l'assainissement et à l'eau potable à des populations économiquement faibles. Parallèlement, bien que ces villes concentrent la majorité des aides et qu'elles soient le lieu principal d'accumulation des richesses et des potentialités économiques, le recouvrement des coûts exigé par la Banque mondiale reste insuffisant, ce qui, en conséquence, ne permet ni d'envisager une desserte complète de la ville, ni de maintenir correctement les équipements existants.

Dans les villes du Sud, les concepts de développement durable et de ville durable interviennent dans des contextes où le modèle de développement lui-même est en crise. Ces concepts sont exploités pour aborder, dans un même dénominateur de nuisances et problèmes environnementaux, les conséquences lourdes des choix économiques et urbanistiques imposés par le modèle occidental de développement depuis les années 60-70.

Dès la fin des années 80, en écho au rapport Brundtland, de nombreuses études de cas sur les villes d'Amérique latine et d'Asie, publiées dans leur majorité dans les revues *Environment and Urbanisation* et *Habitat International* traitent des problèmes environnementaux en milieu urbain dans des villes comme Bogota (CASTANEDA, 1989), les principales villes indiennes (CSE, 1989), Alexandrie (HAMZA, 1989), Mexico City (SCHEINGART, 1989), Manila (JIMENEZ et VELASQUEZ, 1989), Montevideo (QUEIJO, *et al.*, 1989), pour ne citer que les plus importantes.

Une des recherches pionnières de cette époque est le programme « The Worlds Cities and the environment ». Il fut initié et financé par les agences internationales (Banque mondiale, UNDP, UNCHS, Canadian International Development Agency et Federation of Canadian Municipalities) et porte sur cinq villes : Jakarta, Sao Paulo, Accra, Katowice et Toronto. Cette recherche sur la question environnementale en ville promeut une approche selon trois angles : la pauvreté urbaine, la gouvernance et la planification urbaine. L'entrée par la pauvreté urbaine s'élabore à partir de l'analyse des

liens entre les besoins économiques et la dégradation de l'environnement des villes. Elle conclut sur la relation dialectique entre surdensités dans les logements, interférence entre zones d'habitat et zones industrielles, absence de réseaux divers et d'espaces verts et la dégradation de l'environnement (pollution de l'air, de l'eau, absence d'une qualité de vie, etc.) qui caractérise les conditions de vie des pauvres. D'où la nécessité d'une mobilisation des habitants des quartiers défavorisés pour faire face aux insuffisances en équipements et en services de base et d'une réflexion sur de nouveaux modes de gouvernement incluant des responsabilités partagées pour un meilleur accès et droit à la ville, une meilleure gestion des ressources et une solidarité effective. C'est ce qui fait l'objet de la seconde approche. Toutes les questions relatives à l'intégration et au soutien des communautés locales qui doivent s'organiser pour l'amélioration de leur cadre de vie débouchent sur le troisième thème, relatif à la planification et à la gestion du milieu urbain.

Ainsi, dans le contexte des pays du Sud, la ville durable se traduit aussi en termes de recherche de « bonnes pratiques ». Celles-ci cependant intègrent notablement plus la participation des habitants, des communautés locales. La ville durable est ici celle où l'accès aux équipements mais aussi la répartition des coûts sont mieux partagés, où l'investissement des populations est sollicité et intégré, les possibilités de revenus économiques des plus pauvres développées, et ce dans un contexte où le financement par les instances publiques est réduit au minimum. On pourrait (mal ?) interpréter ces conclusions en disant que ce sont les pauvres qui provoquent et subissent les problèmes d'environnement et que c'est donc à eux de les résoudre en « se mobilisant », ce qui donnerait un autre sens à l'exigence de démocratie locale et de participation qu'on trouve dans le développement durable.

Curitiba au Brésil (2 millions d'habitants) est présentée comme une référence (RABINOVITCH et LEITMAN, 1996) qui découle d'abord d'une articulation réfléchie de la planification urbaine et de la politique des transports, mais aussi de la promotion de modes de développement urbain à la fois économes (en investissements financiers, en espace...), et créateurs d'emplois et de revenus. La municipalité y fait le choix d'activités intensives en main-d'œuvre (plutôt que sur des mécanisations et des investis-

sements) et des solutions proposées par les citoyens (plutôt que des techniques de pointe qui leur sont étrangères). Par exemple, le programme de recyclage des déchets est suivi par près de 70 % des ménages, évitant ainsi l'investissement dans une usine de retraitement. Dans les quartiers difficiles d'accès, un système de rachat des déchets contre billets d'autobus, fournitures scolaires et nourriture est organisé. Le transport collectif est privilégié. Enfin, depuis la fin des années 60, une politique d'encadrement de la croissance urbaine s'est progressivement formalisée. Elle oriente et canalise les nouvelles extensions autour de multiples grands axes en favorisant leur densification et l'implantation de nouveaux bureaux de commerces et entreprises. Le contrôle strict des zones inconstructibles (berges du réseau hydrographique naturel) s'est traduit notamment par la création de parcs naturels, d'espaces plantés d'arbres, d'installations sportives. De l'articulation de ces différentes « bonnes pratiques » résulte une faible congestion du trafic automobile et une pollution moindre, un accès plus égalitaire aux services, de nombreux emplois créés et une cité embellie.

La diffusion des idées accompagnant le développement durable fait émerger au travers des villes du Sud tout un foisonnement d'initiatives et de solutions locales jusque-là qualifiées de palliatives, qui deviennent des alternatives acceptées par les pouvoirs publics, les ONG et les organismes financeurs internationaux. Que ce soit dans le domaine de la distribution de l'eau, de l'assainissement, de la fourniture d'énergie ou de la gestion des déchets, des technologies décentralisées à faible coût existent et sont reconnues. Elles reposent sur des techniques éprouvées qui peuvent être gérées et maîtrisées localement par les usagers (cf. la Décennie de l'eau et de l'assainissement lancée dans les années 80 sous l'égide du PNUD et de la Banque mondiale, et les exemples de projets pilotes réussis du GREA ; COURET *et al.*, 1994).

Cependant, malgré la profusion des initiatives et « bonnes pratiques » relevées dans les grandes villes des pays du Sud, le constat reste globalement mitigé. En effet dans la plupart des cas, ces exemples de « bonnes pratiques » restent des opérations marginales dont on n'arrive pas à généraliser les modèles à l'ensemble de l'établissement urbain. Leurs applications sont le plus souvent cantonnées à quelques quartiers marginaux ou précaires, ceux qui

se sont développés en dehors de la ville légale. Autrement dit, les mécanismes du développement et du fonctionnement urbains ne sont pas remis en cause ni modifiés par ces « bonnes pratiques ».

Le cas exemplaire de Curitiba est servi par une planification urbaine, mise en place depuis plus d'une trentaine d'années, à la fois pragmatique et économe, qui a créé un contexte favorable aux « bonnes pratiques ». Ce paramètre fondamental n'existe pas dans l'histoire urbaine de bon nombre de grandes villes du Sud. Plus important, il n'est guère possible aux acteurs urbains des villes du Sud de contester, voire simplement d'infléchir, les impérialismes de la modernité et du libéralisme prêchés par les grands organismes internationaux.

Dans de nombreux pays en développement, les réformes macro-économiques de l'ajustement structurel infligées par le FMI imposent une réduction importante des dépenses publiques et une ouverture des marchés à la concurrence internationale. Les pouvoirs nationaux et urbains se trouvent alors dans l'incapacité d'orienter et de contrôler efficacement l'opération des services urbains en dehors des règles économiques libérales. Instances et acteurs de l'international interviennent ainsi fortement dans les choix d'équipements et de services publics urbains : ils conditionnent à la fois le type d'investissements urbains (le financement des équipements urbains dépend des prêts internationaux), les modalités de gestion des services (régie, concession, gestion déléguée, privatisation), les ressources des collectivités locales (la tarification des services) et le coût supporté par les populations résidentes (principes de recouvrement des coûts, prohibition des subventions).

Dans le même ordre d'idées, les modèles de développement urbain, notamment ceux promus par la Banque mondiale, principal financeur des grands équipements urbains dans les villes du Sud, n'ont pas changé significativement. Pour exemple, le financement des modèles de grands réseaux centralisés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement reste majeur. Ces modèles gardent la préférence de beaucoup de bailleurs de fonds, tandis qu'ils réclament une technologie fournie par de grandes sociétés internationales et occidentales. Pour ces dernières, l'équipement des villes du Sud représente un marché important et lucratif. La critique des

équipements inadaptés imposés par le modèle de développement occidental dans des économies incapables d'en supporter les coûts et d'en maîtriser la technologie existe pourtant depuis la fin des années 60 (ILLITCH, 1971).

Par ailleurs, les injonctions de croissance économique et de modernisation restent maintenues, et le recouvrement des coûts est un critère important pour obtenir des prêts internationaux. Cela oriente les pouvoirs nationaux et urbains vers la création d'un marché foncier urbain moderne, générateur de revenus publics et du développement économique du secteur du bâtiment. La dynamique de ce marché va généralement de pair avec la primauté de la propriété privée et la construction en hauteur, qui elle-même impose d'autres modèles technologiques coûteux d'approvisionnement en eau et d'assainissement par exemple. Au-delà du fait qu'un tel mouvement favorise le désengagement des pouvoirs publics au profit d'acteurs privés, le développement d'un marché foncier aboutit très fréquemment au déplacement des populations de moindres revenus économiques vers la périphérie et au renforcement de la ségrégation socio-spatiale.

Dans certains cas, les pouvoirs locaux, en l'absence de finances municipales suffisantes, font appel à d'autres moyens. Ainsi les jumelages et la coopération décentralisée avec des villes du Nord se multiplient. Ces nouveaux partenaires, souvent peu au fait des réalités des pays en développement, proposent alors le plus souvent des modèles d'aménagement et d'équipement aux normes occidentales, en déphasage avec les réalités économiques, techniques et sociales des villes du Sud. Malgré cela, ces modèles s'imposent de fait, parce qu'ils correspondent à la fois aux préférences des élites locales et aux intérêts des acteurs internationaux du développement.

Enfin, les orientations prises dans le cadre de pratiques alternatives entrent en contradiction avec les principes du développement durable, notamment les normes posées concernant les déchets industriels et urbains, les pollutions admises et la qualité de l'eau distribuée. L'implication des associations et des communautés locales, le recours à de petits acteurs privés signifie souvent l'acceptation implicite d'une qualité moindre et de normes plus souples.

Si les villes du Sud sont des lieux dont il faut reconnaître l'apport en termes d'expérimentation et d'invention de « bonnes pratiques » pour un développement durable, force est de constater que les initiatives qui y ont cours restent contraintes et contrariées par les paramètres du développement économique mondial. Lorsque les acteurs urbains, localement et concrètement, mettent ou essaient de mettre en place des politiques pour un développement durable, ils entrent en totale contradiction avec l'économie mondiale, fondée sur le capitalisme libéral.

Perspectives : sortir du développement ?

En effet, l'analyse des actions à promouvoir, listées dans la résolution finale du Sommet de Rio, montre que ce que pourrait être le « modèle viable » est difficilement compatible avec les principes de l'économie libérale, et partant avec les prémisses même du développement occidental moderne. Car parler de « logement adéquat pour tous », de « planification ou gestion durable des ressources foncières » ou de « politique viable de l'énergie et des transports » ne peut que rester de l'ordre des bonnes intentions dans un monde où les règles sont le marché, la privatisation, la compétition, et où les subventions étatiques sont réprouvées par les institutions internationales, y compris celles qui financent l'aide au développement.

Cela dit, la ville durable est un discours efficace, capable de produire un consensus entre le développement urbain durable des Agendas 21 locaux, impliquant de nouvelles formes de planification et de gestion urbaines, et le contexte économique libéral. La ville durable, c'est d'abord la ville économe en investissements publics. Les critères communément admis pour qualifier la ville durable sont : compacte, mixte, citoyenne, recyclable, flexible, adaptable. Ainsi, cet ensemble essentiellement discursif définit un catalogue de bonnes intentions s'inscrivant dans la logique libérale. Les applications se traduisent par des adaptations sectorielles, voire d'insolubles contradictions entre professions de foi et actions réelles. Elles se heurtent aussi à la diversité des représentations des différents acteurs urbains.

À l'heure actuelle, des réflexions se développent autour de la nécessité de définir de nouveaux objets, des « biens communs » auxquels tous ont droit d'accéder (METZGER, 1994). Concrètement, dans un rapport au Premier ministre français sur le développement durable, on propose par exemple de formaliser des « biens publics mondiaux » tels que la protection de l'environnement, le droit des personnes, la protection sociale, la sécurité et la santé publique, puis d'en déterminer les outils de gestion (TUBIANA, 2000). On peut ainsi constater que le phénomène de transformation de la représentation du monde, qui s'exprime à travers les questions environnementales par l'émergence d'une formulation en « biens communs », est en totale contradiction avec les pratiques de plus en plus libérales de gestion du monde et notamment celles de gestion de la ville, où privatisations et dérégulations sont de plus en plus la norme. On peut donc s'interroger sur la puissance idéologique de l'économie libérale, qui est capable de faire croire qu'elle optimise la gestion de ce que nous appelons les « biens communs ».

Qu'en est-il du positionnement de la recherche, notamment de la recherche sur les pays du Sud, face à ces contradictions ? Le concept de développement durable et sa déclinaison urbaine de ville durable sont-ils viables ? Une première conclusion s'impose : il faut repenser les concepts, en recréer.

En effet, la notion de développement porte en elle toute l'histoire du monde occidental développé, qui s'est appuyée sur tout ce que le développement durable questionne ou refuse, au moins dans la rhétorique (centralisation, surexploitation des ressources, pollutions, etc.). Donc, le développement qui se veut durable (avec toutes les bonnes pensées qu'il y a derrière) ne peut pas s'inscrire dans le modèle de développement occidental et dans le contexte économique mondial actuel qui en découle. La notion de solidarité (entre individus, entre sociétés, entre générations) ne peut s'accommoder de celle de compétition et de course à la croissance. Très concrètement par exemple, dans les pays du Nord, la diminution de la production de véhicules automobiles, qu'on ne peut que saluer dans l'optique du développement durable, s'accompagne immédiatement de discours alarmistes sur la baisse de la croissance et de mesures visant à « relancer la consommation ». Dans les pays du Sud, après un demi-siècle d'aide au développement, celui-ci

ne sert qu'à souligner les « besoins » des pays pauvres en infrastructures et services, que l'économie des pays riches peut bien évidemment leur vendre.

En toute rigueur, on ne devrait donc pas parler de développement pour désigner la nouvelle organisation du monde qui permettrait d'offrir un « logement adéquat pour tous », d'inventer une « planification ou gestion durable des ressources foncières », une « politique viable de l'énergie et des transports » et une « gestion économe des ressources ». Il faut donc trouver un autre terme, qui s'affranchisse de cette filiation au développement, et de tout ce que représente fondamentalement la notion de développement : la croissance de la production, de la consommation et de l'échange de biens marchands.

Dans le contexte actuel, objectivement, les « bonnes pratiques » des villes sont concrètement des moyens qui tendent à rendre durable (au sens littéral) le développement, qui lui ne l'est pas : on résoud les « problèmes environnementaux » les plus urgents, à la marge, sans s'attaquer aux causes fondamentales de la dégradation de l'environnement, qui de toute façon échappe à la maîtrise du local. Dans le même temps, on relance l'économie capitaliste en lui ouvrant toute une série de nouveaux champs : on parle aujourd'hui de marchés des droits, du vivant, du bio, des technologies alternatives, etc., autant de nouveaux produits à vendre. C'est donc également la notion de durable qui s'avère contestable. Qualifié de durable ou pas, le développement risque de signifier définitivement et majoritairement plus de marchandisation, de capitalisme libéral. Et si, finalement, le développement durable n'était que le capitalisme durable ?

Face à cette situation, le scientifique se trouve face à deux options, deux positionnements possibles. Une première posture est de dénoncer et décrypter comment le développement durable est un discours qui permet de manipuler la réalité pour rendre pérenne le modèle occidental de croissance économique-développement. Une seconde position est de considérer que, malgré toutes ses limites, le développement durable contribue à modifier la gestion du monde. L'invention du développement durable produit de « bonnes pratiques », certes limitées et contingentes, mais qui constituent des alternatives et une façon d'améliorer les conditions de vie des sociétés du Nord et du Sud.

Le défi posé à la recherche urbaine est alors de contribuer, avec les acteurs de la ville, à la formulation de nouveaux concepts, tels que les biens communs (ou biens publics mondiaux), qui mettent vraiment en cohérence l'ensemble des pratiques innovantes et des nouvelles représentations du monde issues de la problématique environnementale. C'est ici que la problématique scientifique s'articule au mouvement social, car c'est bien la question environnementale dans sa dimension politique, la sensibilité écologique au sens militant et la production scientifique qui, conjointement, participent à la constitution, voire contribuent à l'existence, de la catégorie mentale des « biens communs ».

Références bibliographiques

- ASCHER F., 1998 – *La République contre la ville. Essai sur l'avenir de la France urbaine*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube : 74-76. [Extraits parus dans *Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable*, La Documentation française, n° 829, octobre 1999].
- BARNIER V., TUCOULET C., 1999 – « Avant-Propos ». In : *Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable*. Paris, La Documentation française, n° 829 : 3-5.
- BLANCHER P., 1992 – « La symbiose ville-industrie à l'épreuve du risque industriel ». In : *Actes du Colloque national d'écologie urbaine de Mions*, Lyon, UCB : 184-192.
- BEAUCIRE F., 1994 – *Transports urbains*. Paris, n° 84, juillet-septembre 1994, cité par : *Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable*. La Documentation française, n° 829 : 46.
- BOUVIER C., 1990 – *Analyse et modélisation des écoulements en milieu urbain africain*. Paris, Orstom, Coll Études et thèses, 251 p.
- BOUVET Y., 1992 – « Écologie urbaine, risques majeurs et pollutions ». In : *Actes du colloque national d'écologie urbaine de Moins*, Lyon, UCB : 193-199.
- CASTANEDA CASAS F., 1989 – The risks of environmental degradation in Bogota, Colombia. *Environment and Urbanisation*, 1 (April).
- CASTELLS MANUEL, 1972 – *La question urbaine*. Paris, Éd. FM/Fondations, 526 p.
- Centre for Science and Environment, 1989 – The environmental problems associated with India's major. *Environment and Urbanization*, 1 (April).
- CHALINE C., DUBOIS-MAURY J., 1994 – *La ville et ses dangers*. Paris, Masson, 247 p.
- COLBY M. E., 1990 – Environmental Management in Development: The Evolution of Paradigms. *World Bank Discussion Papers*, DC, The World Bank, 80 p.
- COURET D., DEMBÉLE O., SAVINA A., 1994 – *Réflexions à propos de l'utilisation des enquêtes sur la volonté de payer. Étude de cas à partir du projet d'assainissement par le développement de la demande à Ouagadougou*. Document interne GREA/PNUD, 62 p.

CROMBIE D., DOERING R., 1991 – An ecosystem approach to the regeneration of cities. *Ecodecision*, 3 : 57-59.

DELAVIGNE R., 1992 – « La notion d'écosystème urbain pour mieux prendre en compte l'environnement ». In : *Actes du Colloque national d'écologie urbaine de Mions*, Lyon, UCB : 71-76.

D'ERCOLE R., 1991 – *Vulnérabilité des populations face au risque volcanique. Le cas de la région du volcan Cotopaxi (Équateur)*. Thèse de doctorat, univ. Grenoble-I, 459 p.

D'ERCOLE R., 1994 – Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologie, modes d'analyse. *Revue de Géographie Alpine*, 4, tome LXXXII : 87-96.

DOURLENS C., 1988 – La ville, risques et périls. *Annales de la Recherche Urbaine* : 40.

DOURLENS C., VIDAL-NAQUET P., 1992 – *La ville au risque de l'eau*. Paris, L'Harmattan, 127 p.

DUVIGNEAUD P., 1974 – *La synthèse écologique. Populations, communautés, écosystèmes, biosphère, noosphère*. Paris, Doin, 296 p.

GODARD O., 1996 – Le développement durable et le devenir des villes. *Futuribles*, mai 1996 : 31-35. [Extraits parus dans *Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable*, La Documentation française, n° 829 : 81-84.]

GRAS P., 1995 – Planification urbaine et développement durable : quels enjeux ? *Urbanisme*, hors-série n° 6.

HAMZA A., 1989 – An appraisal of environmental consequences of urban development in Alexandria, Egypt. *Environment and Urbanisation*, 1 (April).

HARDIN G., 1968 – The tragedy of the Commons. *Science*, vol. 162, n° 3859 : 1243-1248.

ILLITCH I., 1971 – *Libérer l'avenir*. Paris, Éd. du Seuil (cité in *L'Écologiste*, 2 [4], 2001).

JIMENEZ R. D., VELASQUEZ A., 1989 – Metropolitan Manila: A framework for its sustained development. *Environment and Urbanisation*, 1 (April).

KISS A. C., SHELTON D., 1991 – International Environmental Law. *Book News Inc.*, December 1, 1991.

KNAEBEL G., CADILLON M., JOLE M., RIOUFOL R., 1986 – *Que faire des villes sans égouts?* Paris, Sedes, 199 p.

LAPOIX F., 1992 – « Le suicide en milieu urbain ». In : *Actes du Colloque national d'écologie urbaine de Mions*, Lyon, UCB : 164-171.

LATOUCHE S., 2001 – En finir, une fois pour toutes, avec le développement. *Le Monde Diplomatique*, mai 2001 : 6-7.

LATOUCHE S., 2001 – Le développement est-il la solution... ou le problème ? *L'Écologiste*, 2 (4).

LAUVIGNE J. C., 1988 – Au fil du risque, la ville. *Annales de la Recherche Urbaine*, 40.

LEGRAND P., RADUREAU A., 1992 – « Le cadastre vert : un outil pour l'écologie en milieu urbain ». In : *Actes du Colloque national d'écologie urbaine de Mions*, Lyon, UCB : 87-97.

Lettre des programmes interdisciplinaires de recherche du CNRS, n°17, 1998 – La question de l'environnement dans les sciences sociales, numéro spécial, Paris, CNRS, 100 p.

Les Annales de la recherche urbaine, 1992 – Violences et villes. Paris, CNRS, n° 54, 157 p.

MCCARNEY P., 1993 – *Cities and Environment: Reflections on the Global Debate and its Implications for Urban Research in Developing Countries*. Colloque « Urban Research in the developing World », Le Caire, février 1993, 22 p.

METZGER P., 1994 – Pour une problématique de l'environnement urbain. *Orstom, Cah. Sci. hum.*, 30 (4) : 595-619.

PELTRE P., 1992 – « Environnement urbain et risque morphoclimatique. Quito (1900-1988) ». In : *Actes du Colloque national d'écologie urbaine de Mions*, Lyon, UCB : 172-183.

PUMAIN D., 1997 – Pour une théorie évolutive des villes. *Espace Géographique*, 2 : 119-134.

QUEIJO M. C., MONTANEZ M., PANARIO D., 1989 – Aspects of the Growth of Montevideo, Uruguay, and its Environmental Implications. *Environment and Urbanisation*, 1 (April).

RABINOVITCH J., LEITMAN J., 1996 – « Curitiba : une référence de la ville durable ». *Extraits de : L'urbanisme de Curitiba, Pour la science*, Paris, n° 223, mai 1996 : 84-87 ; parus dans *Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable*, La Documentation française, n° 829 : 69-74.

RIVAUULT C., 1992 – « Invasion des milieux urbains par les blattes : exemple de la ville de Rennes ». In : *Actes du Colloque national d'écologie urbaine de Mions*, Lyon, UCB : 145 -156.

SCHTEINGART M., 1989 – The environmental problems associated with urban development in Mexico City. *Environment and Urbanisation*, 1 (April).

SACHS-JEANTET C., 1992 – « La citoyenneté, projet de civilisation urbaine ». In : *Un autre partage Homme-Nature*, Toulouse, Erès : 173-200.

SAUVEZ M., 2001 – *La ville et l'enjeu du développement durable*. Rapport au ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Paris, La Documentation française, préface de D. Voynet, 436 p.

SEUTEVILLE R., 1999 – *The new urbanism: an alternative to modern, automobile-orientated planning and development*. New Urban News, Ithaca (N.Y), www.newurbannews.com, 21 mai 1999. [Extraits parus dans *Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable. Problèmes Économiques et Sociaux*, Paris, La Documentation française, n° 829 : 75-78].

TJALLINGII S., 1992 – *Stratégies pour un écosystème urbain*. VII^e conférence sur la recherche urbaine et régionale, Ankara, 29 juin-3 juillet, Nations unies, janv. 1992, 18 p., bibl.

TUBIANA L., 2000 – *Environnement et développement : l'enjeu pour la France*. Rapport officiel au Premier ministre, Secrétariat général du gouvernement, La Documentation française, 172 p.